Mardi 07 décembre 17h00 [GMT + 1]

NO 363

Je n'aurais manqué un Séminaire pour rien au monde – PHILIPPE SOLLERS
Nous gagnerons parce que nous n'avons pas d'autre choix – AGNES AFLALO

www.lacanquotidien.fr

- Psychanalyse : Spécial Belgique -

Le droit d'ingérence des psychanalystes
Éric Laurent à l'Université de St Louis*

Bruxelles, le 10 décembre 2013

Patricia Bosquin-Caroz

Avec l'appui d'un premier forum organisé en octobre 2013 à Bruxelles par les Associations francophones et néerlandophones du Champ freudien, le combat des psychanalystes contre une proposition de loi assimilant et réduisant la psychanalyse à une spécialisation de la psychothérapie, put prendre forme et corps. L'interlocution avec les parlementaires en charge de la réglementation de la santé mentale s'intensifia, le premier numéro du *Forum des psychanalystes* leur fut envoyé et largement diffusé, puis le deuxième. Notre mobilisation fut ensuite relayée par les représentants des différentes associations analytiques belges, réunies en une fédération, la FABEP, qui finit par marquer son adhésion au projet d'une pétition adressée aux députés concernés, récoltant

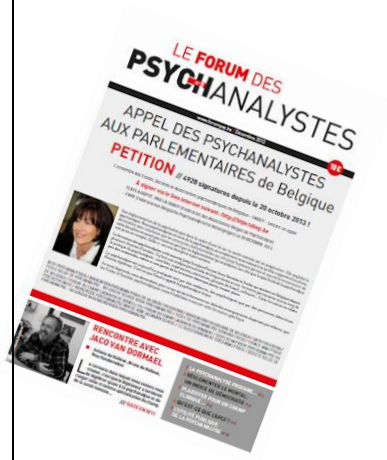

plus de 4000 signatures. Nos doléances étaient explicites : nous voulions que la psychanalyse soit reconnue comme une discipline à part entière. Ce qui fut finalement promis par la ministre de la Santé, lors d'un communiqué de presse, mais actuellement loin d'être garanti.

Dans ce même temps, la divergence qui opposait sur ce point freudiens et lacaniens allait se cristalliser et, avec elle, la question concernant la différence entre la psychanalyse et la psychothérapie devenant toujours plus cuisante. Dès lors s'imposa un événement épistémique destiné à affûter nos arguments et convaincre l'opinion de l'utilité publique de la psychanalyse, de sa différence avec la psychothérapie et de sa nécessaire position d'extraterritorialité au regard de toute réglementation.

Grâce à une récente collaboration de l'ACF-Belgique avec le « Réseau interdisciplinarité et société » de l'Université de St Louis, Éric Laurent y fut invité à tenir une conférence sous le titre : « La psychanalyse n'est pas une psychothérapie mais… ». Une table ronde, réunissant, des représentants des facultés de droit et de psychologie de deux Universités de Bruxelles (Université Libre de Bruxelles et l'Université de ST Louis), des psychanalystes de notre champ ainsi que ceux appartenant à d'autres associations ou écoles analytiques belges permit d'animer la discussion avec un public très attentif (plus de 300 personnes). Une soirée qui s'avéra enseignante et qui parvint à situer l'épineuse question de l'extraterritorialité de la psychanalyse au regard d'une loi voulant réglementer l'ensemble des pratiques psy.

La position extra territoriale de la psychanalyse n'implique pas que celle-ci ne soit pas concernée par la dimension thérapeutique, mais elle s'appréhende différemment selon qu'elle relève de la psychothérapie ou de la psychanalyse. Quant à ce terme « extraterritorial », Gil Caroz, dans une intervention dans un courrier de l'ACF-B, lui préféra celui d'extimité qui nous introduit, précisa Éric Laurent, à une nouvelle topologie du champ psy.

Éric Laurent pris son départ de ce départage des psychanalystes entre pureté de la méthode psychanalytique, d'une part, et la psychanalyse comme thérapie, d'autre part, rappelant que nous étions les dépositaires d'une tension établie par Freud entre ces deux tendances. Freud craignait que la thérapeutique n'en vienne à tuer la science. Lacan mettait aussi en garde contre la fureur de guérir tout en prévenant du danger lié à la ritualisation de la pratique trop collée à l'application rigide de la méthode. Pourtant, soulignait Éric Laurent, Lacan, dans son texte « Variantes de la cure type », se moquait de la position de certains psychanalystes se tenant à l'écart du désir de guérir, puisqu'en psychanalyse il s'agit « de guérir le sujet des illusions qui l'éloignent de la voie de son désir ». La question se pose en effet : guérir de quoi ? De plus, la guérison, Lacan l'évoquait quand il stipulait qu'elle advient de surcroît. Seulement, en psychanalyse, s'il s'agit de guérir en déchiffrant le sens du symptôme et, par-là, en redonnant sa place au désir ; la guérison ne concerne pas le « pour tous », mais le un par un. A ce titre elle s'éloignerait de tout conformisme social à quoi tendrait la psychothérapie et relèverait de la psychanalyse pure. « La difficulté de situer la place de la guérison dans notre champ est une question de psychanalyse pure. On peut dire que l'examen que propose Lacan des résultats de la cure psychanalytique menée à son terme dans l'expérience de la passe est une façon de répondre de façon qualifiée à cette question ». Et Éric Laurent de poursuivre : « C'est pourquoi, au moment où Lacan fonde son École, dans son Acte de fondation (1967), il met en exergue la

différence entre la question de la guérison comme telle, dans le champ de la psychanalyse pure et les effets d'obscurantisme que produit la psychothérapie qui veut coller aux besoins de l'hygiène mentale ». Il nous rappela la mise en garde de Lacan au sujet des pratiques thérapeutiques mettant des impératifs de conformité sociale au premier plan et les conséquences qui en découlent : **« conformisme de la visée, barbarisme de la doctrine, régression achevée à un psychologisme pur et simple et le tout mal compensé par la promotion d'une cléricature ».**

Se faisant lecteur de Lacan et relevant avec netteté ce qui s'annonçait alors comme une prophétie, Éric Laurent avança par la force de sa démonstration, que d'une certaine façon la cléricature n'était « qu'une **variante de la bureaucratie d'experts thérapeutes ainsi distingués** ». Arrachant la question de la guérison au champ des psychothérapies, il en fit une authentique question pour Lacan et même un tourment sur lequel il ne céda pas et à sa suite les psychanalystes lacaniens d'aujourd'hui.

Alors qu'il prit son départ d'une opposition entre psychothérapie et psychanalyse, le « mais » qu'Éric Laurent ajouta à son titre nous conduisit non pas à considérer cette distinction avec prudence, « oui mais quand même », satisfaisant les adeptes des compromis, mais à l'envisager plutôt comme une distinction radicale, puisque la guérison en psychanalyse ne relève pas de la norme du pour tous mais du hors norme singulier. A ce titre, elle ne serait donc envisagée sérieusement que dans la psychanalyse.

Éric Laurent en vint alors à envisager le champ psy comme une topologie particulière et à considérer celui-ci comme ayant au moins deux faces : la face psychanalyse appliquée et la face psychothérapie analytique qui comporte une variété de psychothérapies relationnelles. Pour certains psychanalystes, l'opposition est radicale, ce qui les conduit à ne pas s'occuper du champ des psychothérapies, d'autres, au contraire, seraient prêts à se faire avaler par ce champ au prix de compromissions diverses. La position défendue par Éric Laurent est autre. Au contraire, précisait-il, c'est à partir de cette position extraterritoriale, que nous avons à nous préoccuper du champ psy et même y exercer notre droit d'ingérence !

Instruit par l'étude de l'Autre contemporain auquel a affaire le sujet moderne, il en vint à déduire la position qui revient au psychanalyste dans le monde d'aujourd'hui. A cet égard, il nous rappelait la distinction opérée

par Michel Foucault entre la société organisée par les lois et la société organisée par des normes. « Dans le monde de la loi il y a une distinction claire entre le dedans et le dehors. La figure de la loi est accompagnée de la définition de ce qui n'est pas elle : les marges et le hors-la-loi.(…) Dans la société des normes, qui est notre régime contemporain, et qui inclut les lois qui redéfinissent des normes, le dedans et le dehors se conjoignent de telle façon que le sujet n'est à la fois jamais tout à fait dans les normes et jamais tout à fait hors normes ». Cette topologie du passage du dedans au dehors, de type bande de Moebius est utile, disait-il, pour définir l'espace de l'Autre contemporain dans lequel se déplace le sujet « à la fois réglé par une multitude de normes, brouillé par leur envers et troué de zones de non-droit ou de non-lieu ». Dans ce monde de la multiplication des normes, le psychanalyste est celui qui sait que c'est la norme qui crée l'alter-norme et le non-lieu et que c'est au nom de ce non-lieu qu'il s'autorise à une ingérence dans le champ psy, tout comme se pratique, dans un autre domaine, le droit d'ingérence pour lutter contre les zones de non-droit.

Parvenant à l'acmé de son propos, Éric Laurent insista sur la nécessité éthique de la position extraterritoriale ou extime du psychanalyste, qui loin d'être une position de repli ou de retrait, consisterait à se préoccuper du champ psy et même à y exercer son droit d'ingérence ! Pas à partir d'un signifiant maître, comme pourrait le revendiquer le pouvoir médical, mais à partir d'une position de facilitateur. L'ingérence dont il s'agit s'exercerait non pas à partir du tout de la science mais à partir de la logique du pas-tout. « Et c'est la difficulté même de la définition de sa place qui permet au psychanalyste de se sentir responsable des remaniements qui se produisent sur l'ensemble du champ, chaque fois que les normes sont remises en chantier ». Le psychanalyste s'autorise donc, au nom de son hors lieu, à une ingérence dans le champ psy. L'ingérence psychanalytique n'est donc pas d'ordre surmoïque, elle est facilitatrice et rappelle « les conséquences funestes de l'évaluation et de la protocolisation du monde ».

Cette position extime du psychanalyste est d'autant plus nécessaire, que nous sommes entrés dans une nouvelle phase de couplage entre psychothérapie et besoin de l'hygiène mental, en même temps que le projet classificatoire du DSM, destiné à organiser le champ clinique dans son ensemble, sorte de logiciel complet, a cessé d'être un dénominateur commun. « La fin du monde régi par un logiciel dominant provoque

l'éclatement et la concurrence des paradigmes se proposant pour régir le champ psy… Chacune de ses doctrines pouvant convenir à des bureaucraties particulières, y compris aux bureaucraties psy qui se constituent en Europe, dans différents modèles selon la culture de chaque pays… ». Mais cela ne va pas sans reste, qu'Éric Laurent a dénommé dans une formule forte, **le réel de l'abandon**, compensé par une surveillance accrue des populations laissées à elles-mêmes. Au regard de ce réel, les psy sont aujourd'hui appelés à participer à ces bureaucraties mettant en place un système de contrôle et de surveillance. Souvenons-nous, en Belgique, de la parution récente d'un article de presse, où un des tenants de la psychothérapie psychanalytique s'exprimait sans vaciller sur la nécessaire collaboration du psy avec le policier, l'éducateur, …au sein d'une même commission de la santé mentale.

Dès lors, avec Éric Laurent, nous ne pouvons qu'inviter les psychanalyste à se maintenir dans une position extime « afin de rappeler aux sujets la singularité de leur désir, de leur fantasme, de leur symptôme. Chacun est un peu malade, décentré, décalé, excentrique, à toute catégorie qui veut épingler le sujet. C'est cette ex-sistence qu'il s'agit en tout discours de faire valoir ».

* Le texte de la conférence d'Éric Laurent sera publié dans le *Forum des Psychanalystes* n°3

Alerte !!!
Forum Éclair du 19 décembre à Bruxelles

!! ALERTE !!

La psychanalyse à nouveau en danger !!!

Malgré
l'Appel des psychanalystes aux parlementaires de Belgique qui a récolté près de 5000 signatures,
les déclarations de Madame Onkelinx, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, lors de sa conférence de presse, confirmant que
la psychanalyse ne serait pas concernée par cette loi,
les dernières épreuves de la proposition de loi réglementant les professions de santé mentale, intégrant dans ses commentaires la mention suivante :
« l'exercice de la psychanalyse et le port du titre de psychanalyste ne sont pas du ressort de la loi sur la psychothérapie »,
qui témoignent que
les pouvoirs publics ont entendu la voix de la psychanalyse,
rien n'est visiblement acquis.

FORUM ÉCLAIR

Jeudi 19 décembre 2013 à 21 heures
16, rue Defacqz, 1000 Bruxelles

Pour informer et enfin faire entendre

Que la psychanalyse se distingue de la psychothérapie
Que la pratique du psychanalyste est garantie par la preuve
de sa formation et non par des standards
Que réduire l'autorisation de la pratique de la psychanalyseà l'obtention
d'un diplôme est une aberration psychanalytique
Que les charlatans veulent faire garantir leur pratique par une loi
Que la liberté d'expression implique
le droit à « l'association libre » freudienne à l'abri de tout contrôle !

Publication : *Le Forum des Psychanalystes*
Présentation du n°2

Yves Vanderveken

Le *Forum des Psychanalystes* : un outil de combat

« Qu'on règlemente ! » éructe le géniteur du narrateur du livre de Yann Moix. *Naissance*. Récent Prix Renaudot.

Découvrez dans quelles coordonnées cette nécessité ne cesse de lui apparaître. Précisément celles qui font dire à Jacques-Alain Miller « que nous n'en pouvons plus du père ! »

La fureur règlementaire se pave souvent de bons sentiments et de fausses évidences. La complexité y passe toujours à l'as. La simplicité est, elle, sœur de toutes les dérives – voire de tous les extrêmismes. C'est que le combat des Lumières prend souvent visage inversé de la forme où il se présente. Mais l'erreur de bonne foi est de toute la plus impardonnable ! (Lacan) Ainsi donc, sous le masque de la chasse aux charlatans, voilà-t-il pas que s'ouvrira la possibilité, légalement s'il vous plaît, de se voir reconnu « psychothérapeute d'orientation psychanalytique » quiconque aurait suivi une formation *ad hoc*, mais aucune véritable en psychanalyse ! Sans analyse

personnelle longue conduite à son terme logique, validé comme tel par les repères analytiques et dont il aurait été rendu compte au lieu où ce savoir loge – Les Écoles et Société de psychanalyse, et pas auprès de commissions quelconques. Sans contrôle permanent de sa pratique et formation continue infinie, etc. ! Véritable rapt et appauvrissement de la discipline, lieu du contournement possible à la formation authentique, porte ouverte prêtant à toutes les impostures.

Le législateur l'a voulu. Il l'aura. Nous en verrons le prix social, à n'en pas douter.

La psychanalyse a le plus grand respect pour la thérapeutique. Toute psychanalyse est thérapeutique. Les témoignages des analysants en attestent. Encore faut-il qu'elle soit menée… par un psychanalyste ! Dans un sursaut, résultat de notre combat, le législateur semble vouloir réserver une place « extime » *dans* la loi au « titre et à l'exercice de la psychanalyse ». C'est le minimum. Nous y veillerons.

Le Forum des psychanalystes compte s'installer durablement dans le paysage de l'opinion. Son effet y sera sensible. Il sera difficile de ne pas en tenir compte.

Le *Forum des Psychanalystes* n°2

Le *Forum des psychanalystes* est la nouvelle publication papier apériodique de notre champ.

Elle est un née du contexte d'une proposition de loi en cours de dépôt au parlement belge, visant à « réglementer les professions de la santé mentale ». La Belgique subit à son tour ce qui se présente comme la ligne générale des réglementations européennes. Dans sa version initiale, cette loi visait à ranger la psychanalyse dans la case « spécialisation de la psychothérapie ». Le *Forum des psychanalystes* constitue un outil dans le combat politique et d'opinion que les psychanalystes belges mènent contre cela. Il nous a permis de faire entendre notre voix, appuyée par les 5000 signataires de la pétition de soutien diffusée notamment sur *Lacan Quotidien*. Mais le danger n'est pas écarté, loin de là.

Le *Forum des psychanalystes* s'inscrit aussi, de façon plus large, comme une publication politique d'analyse, de mise en perspective et de prise de position par rapport à la forme contemporaine du malaise dans la civilisation et de la façon dont la figure du maître moderne tente d'y répondre.

Il concerne le champ psy, mais s'adresse surtout à l'opinion éclairée et aux parlementaires belges, et plus largement européens. Il publie des textes tant de psychanalystes que d'intellectuels, d'académiques, d'artistes ou de professionnels concernés d'une façon ou d'une autre par ces questions. Ces textes émanent du Champ freudien dans l'orientation lacanienne et des autres tendances, du côté francophone comme du côté néerlandophone du pays, et – Bruxelles oblige – de l'Europe entière.

Le premier numéro a été distribué gratuitement à plus de 3500 exemplaires.

Son numéro 2 vient de paraitre. Vous y trouverez les traces les plus vives du combat politique actuellement en cours. Vous pourrez lire notamment les textes (qualificatifs) de :

- Anne Lysy sur l'analyse profane,
- Dominique Holvoet sur l'indice de démocratie que constitue les formes de règlementation du mental,
- Wim Galle sur le champ clinique,
- Monique Kusnierek, de Jean-Pierre Lebrun sur l'utilité publique de la psychanalyse.

Et aussi :

- un entretien exclusif avec Jaco van Dormael, réalisateur des célèbres *Toto le Héros* et *Huitième jour*, primés au festival de Cannes.

C'est que les artistes ont beaucoup de choses à dire à l'heure où, en Belgique, est également en cours d'élaboration un projet de loi qui conduirait des commissions à dire qui est artiste et qui ne l'est pas.

Le *Forum des psychanalystes* est en vente au numéro. Mais c'est encore mieux de s'y abonner pour trois numéros – sorte de souscription et de soutien à la publication.

Le prochain numéro comportera, entre autres, le texte intégral de la conférence d'Éric Laurent « La psychanalyse n'est pas une psychothérapie, mais... », donnée la semaine passée à l'Université Saint-Louis de Bruxelles, et des échanges qui ont suivi lors de la table-ronde avec les représentants des grandes Ecoles, Sociétés et Associations psychanalytiques de Belgique.

En vente au prix de **10 euros**
par virement bancaire au compte
ACF-Belgique
068–0929750–32
IBAN : BE90 0680 9297 5032 – BIC : GKCCBEBB
Abonnement dès maintenant pour 3 numéros : 25 euros
(Le ou les numéros vous seront envoyés par voie postale)

Lacan Quotidien

publié par navarin éditeur

INFORME ET REFLÈTE *7 JOURS SUR 7* **L'OPINION ÉCLAIRÉE**

▪ comité de direction

présidente eve miller-rose eve.navarin@gmail.com

rédaction catherine lazarus-matet clazarusm@wanadoo.fr

conseiller jacques-alain miller

▪ rédaction

coordination catherine lazarus-matet clazarusm@wanadoo.fr

comité de lecture pierre-gilles gueguen, jacques-alain miller, eve miller-rose, anne poumellec, eric zuliani

édition cecile favreau, luc garcia, bertrand lahutte

▪ équipe

▪pour l'institut psychanalytique de l'enfant daniel roy, judith miller

▪pour babel

-Lacan Quotidien en argentine et sudamérique de langue espagnole graciela brodsky

-Lacan Quotidien au brésil angelina harari

-Lacan Quotidien en espagne miquel bassols

- pour Latigo, Dalila Arpin et Raquel Cors

- pour Caravanserail, Fouzia Liget

-pour Abrasivo, Jorge Forbes et Jacques-Alain Miller

diffusion éric zuliani, philippe bénichou

▪designers viktor&william francboizel vwfcbzl@gmail.com

▪technique mark francboizel & olivier ripoll

▪médiateur patachón valdès patachon.valdes@gmail.com

▪ suivre Lacan Quotidien :

▪ecf-messager@yahoogroupes.fr ▫ liste d'information des actualités de l'école de la cause freudienne et des acf ▫ responsable : philippe benichou

▪pipolnews@europsychoanalysis.eu ▫ liste de diffusion de l'eurofédération de psychanalyse

▫ responsable : gil caroz

▪amp-uqbar@elistas.net ▫ liste de diffusion de l'association mondiale de psychanalyse ▫ responsable : oscar ventura
▪secretary@amp-nls.org ▫ liste de diffusion de la new lacanian school of psychanalysis ▫ responsables : dominque holvöet et florencia shanahan

▪ EBP-Veredas@yahoogrupos.com.br ▫ uma lista sobre a psicanálise de difusão privada e promovida pela AMP em sintonia com a escola brasileira de psicanálise ▫moderator : patricia badari ▫ traduction lacan quotidien au brésil : maria do carmo dias batista

POUR ACCEDER AU SITE LACANQUOTIDIEN.FR CLIQUEZ ICI.

• *À l'attention des auteurs*

Les propositions de textes pour une publication dans Lacan Quotidien sont à adresser par mail (catherine lazarus-matet clazarusm@wanadoo.fr) **ou directement sur le site lacanquotidien.fr en cliquant sur "proposez un article",**
Sous fichier Word ▫ Police : Calibri ▫ Taille des caractères : 12 ▫ Interligne : 1,15 ▫ Paragraphe : Justifié ▫ Notes : *manuelles* **dans le corps du texte, à la fin de celui-ci, police 10** •

•*À l'attention des auteurs & éditeurs*

Pour la rubrique Critique de Livres, veuillez adresser vos ouvrages, à NAVARIN ÉDITEUR, la Rédaction de Lacan Quotidien – 1 rue Huysmans 75006 Paris. •